

Rapport moral activité 2010

L'activité de l'année 2010 aura été marquée par plusieurs faits importants qui nous autorisent à parler d'un exercice atypique.

La situation financière de l'APSEL71 a continué à se dégrader durant les 6 premiers mois de l'exercice 2010, alors que l'activité « Mise à Disposition » restait soutenue ainsi que l'activité « Gestion Administrative » ;

La branche Gestion de la mesure 4-2-3 du FSE tourne, également, correctement, par rapport aux objectifs fixés.

Les activités CRIB (Centre de Ressource et d'information des Bénévoles) et CIBLE, secondaires sur le plan volume sont, également correctes.

Cependant, la quasi disparition de la réserve associative, la masse de salaires et de frais généraux trop élevés et le manque manifeste de gestion rigoureuse, entraîne irrémédiablement l'Apse71 dans une spirale de perte dangereuse ;

Les commissaires aux comptes, ainsi que les experts comptables chargés du bilan ont, d'ailleurs informé les dirigeants de cet état de fait depuis plusieurs exercices, sans succès ;

Le nouveau trésorier de l'association parviendra, lui, à sensibiliser les dirigeants bénévoles, en évoquant, notamment le coût démesuré de la direction.

Cette situation amènera l'Apse71 à passer un été 2010 de tous les dangers allant jusqu'à la démission du président et surtout laissant l'Apse71 sans guide avec un suivi des activités en berne.

L'Apse71 passera à côté d'un dépôt de bilan, grâce à la proposition d'un administrateur d'effectuer un audit de l'association, qui fut réalisé en septembre 2010 et qui a conduit au licenciement de la directrice pour faute grave, à la réduction de l'équipe en place et au pilotage de l'ensemble par 2 personnes respectivement dédiées au management et au développement, sur la base de 16 heures par semaine.

Ceci permettra de mettre en œuvre 3 priorités essentielles à la stabilisation et au redémarrage de l'Apse71 :

- Etablir un système de gestion rigoureux et transparent
- Etablir un plan de suivi et de développement des différentes activités
- Redonner confiance aux institutionnels et clients de l'Apse71

Les principaux actes de gestion sont les suivants :

- Suivi quotidien de la trésorerie avec projection sur le mois en fonction des engagements, institution d'un système de bon à payer pour le trésorier
- Mise en place d'un budget par nature de dépenses et de recettes et par destination
- Calcul des possibilités de remboursement des dettes, notamment sociales, et négociation avec les organismes intéressés
- Montage et discussion, avec un avocat, du dossier de licenciement de la directrice

Le plan de suivi et de développement :

- La M.A.D (Mise à Disposition d'animateurs) est suivie par 1 des 2 intervenants, afin de comprendre les mécanismes de la mise à disposition, la clientèle et les animateurs mis à disposition par l'Apsel71 ; ceci afin de stabiliser l'activité actuelle, en baisse, à la suite des événements précités, du développement de l'auto-entreprenariat et des chèques emploi associatifs.

- Le suivi de l'activité d'O.I. (Organisme intermédiaire) pour la 4-2-3 est assuré par le 2^{ème} intervenant afin :

- De finaliser le descriptif de gestion impératif pour les remboursements
- De vérifier le bien-fondé de demandes de porteurs
- De suivre le bon enchaînement des opérations vis-à-vis des porteurs, de la Direccte et du CRB (Conseil Régional de Bourgogne)

Redonner confiance aux institutionnels et clients de l'Apsel71 :

- Les 2 intervenants se sont donné pour mission de rencontrer la totalité des partenaires institutionnels de l'Apsel71 afin de leur expliquer la situation, les mesures prises pour la redresser et évoquer éventuellement le type de partenariat envisageable dans l'avenir :

- CRB (Conseil Régional), CGSL (Conseil Général), DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi), DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), CAF, Conseillers élus en région et département chargés des loisirs, du sport, de l'économie sociale et solidaire, de la cohésion sociale, etc...

Moyennant ces différentes mesures l'Apsel71 a terminé l'exercice 2010 en stoppant l'hémorragie financière, en stabilisant la trésorerie, en payant les salaires en temps et en heure et permettant d'établir un budget et un plan d'épuration des dettes sociales.

Cette action auprès des institutionnels, rendue nécessaire après les événements de l'été 2010 et les articles peu bienveillants parus dans la presse ne doit pas être cantonnée au travail de deux personnes, mais doit être impérativement relayée par tous les bénévoles ou permanents impliqués dans l'Apsel71 et qui sont convaincus du rôle important que l'Apsel71 doit jouer.